

	<b>PROFIL DE POSTE</b>  <b>Infirmier(ère) en soins généraux en Maison d'Accueil Spécialisée</b>	<i>Référence :</i>  Version 01
---	---	--------------------------------------

<b>Rédacteurs</b>  Sabine JOIGNEAUX Anaïs CHAMPAIN	<b>Validation du contenu</b>  <i>Prénom</i> : Sabine <i>NOM</i> : JOIGNEAUX	<b>Approbation</b>  <i>Prénom</i> : Fabienne <i>NOM</i> : GAGET	<b>Autorisation de diffusion</b>  <i>Prénom</i> : Sabine <i>NOM</i> : JOIGNEAUX  Directrice Déléguée	<i>Effective le :</i> 2024  <i>Modifiée le :</i>
---	--	--	---	---

## A. LIEU

Maison d'Accueil Spécialisée à Yzeure

La MAS « Le Belvédère » est un établissement public médico-social départemental autonome d'une capacité d'accueil de 78 places. Il bénéficie d'une convention de Direction commune avec le Centre Hospitalier Moulins - Yzeure.

Public accueilli : adultes polyhandicapés et cérébro-lésés.

## B. GRADE - QUALIFICATION - TEXTES RÉFÉRENTIELS

Infirmier/Infirmière Diplômé(e) d'État

Avoir satisfait aux conditions définies par l'établissement :

- Décret n°2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière
- Décret n°2021-1262 du 29 septembre 2021 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière
- Décret n°2018-596 du 10 juillet 2018 relatif à l'établissement des listes nominatives des infirmiers et des pédicures-podologues salariés en vue de leur inscription au tableau de l'ordre
- Décret n°2018-629 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée
- Décret n°2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- Décret n°2019-678 du 28 juin 2019 relatif aux conditions de réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers et portant report d'entrée en vigueur de dispositions transitoires sur les infirmiers de bloc opératoire

## C. RESPONSABLES HIÉRARCHIQUES

Directeur(trice) délégué(e)  
Directeur(trice) du CHMY  
Cadre socio-éducatif ou cadre de santé

## D. LIAISONS FONCTIONNELLES INTERNES

Médecin, Educateurs, kinésithérapeute, ergothérapeute, AS, AES, AMP, Agent des Services Hospitaliers et d'une manière générale l'ensemble des équipes éducative, soignante et administrative, intervenants extérieurs.

	<p><b>PROFIL DE POSTE</b></p> <p><b>Infirmier(ère) en soins généraux en Maison d'Accueil Spécialisée</b></p>	<p><i>Référence :</i></p> <p>Version 01</p>
---	--	---

## E. MISSIONS

- Assure la continuité des soins dans le cadre d'une prise en charge globale et au regard des recommandations de bonnes pratiques en vigueur
- Apprécie l'évolution de l'état de santé, de la pathologie des résidents en lien avec le médecin et l'équipe pluridisciplinaire afin de garantir un état de sécurité et de bien-être à chaque résident dans son lieu de vie
- Assure un lien quotidien avec les équipes d'accompagnement
- Exerce la profession d'infirmier avec une démarche d'anticipation, d'analyse et d'évaluation et de suivi des soins
- Participe à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé auprès des résidents et de leur entourage. L'infirmier(e) apporte conseils et soutien auprès des professionnels dans ces domaines
- Développe, entretient et dynamise une relation de confiance avec chaque résident et sa famille, proche et/ou tuteur
- Assure la transmission des informations suffisantes aux professionnels au regard de leurs missions pour un accompagnement optimum des résidents
- S'assure de la bonne utilisation et tenue du dossier résident
- Contribue à la formation des étudiants et élèves accueillis en stage
- S'investit dans les projets institutionnels
- Dans l'ensemble de ces activités, l'infirmier est soumis au respect des règles professionnelles et notamment du secret professionnel et médical.

## F. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU POSTE

### ⇒ **Activités générales quotidiennes**

- Planification des soins
- Lecture des consignes et transmissions
- Réalisation des soins prescrits
- Respect des règles relatives à la sécurisation du circuit du médicament :
- Préparation et distribution des médicaments
  - Préparation faite par une préparatrice en pharmacie, suivi d'un contrôle par l'infirmière
  - Distribution peut être déléguée à une AAS ou AES, sous contrôle de l'infirmière
- Traçabilité des soins par transmissions écrites et orales
- Coordination des soins par le travail en équipe pluri professionnelle
- Vérification du bon fonctionnement du matériel de soins et d'urgence

### ⇒ **Activités liées aux soins**

- Surveillance de l'évolution des plaies par la réalisation des pansements et adaptation des soins
- Surveillance des soins faits par délégation et de leur évolution
- Prévention et soins d'escarres
- Observation et surveillance des troubles du comportement
- Réalisation de l'alimentation par sonde, des sondages urinaires
- Réalisation des prélèvements : sanguins, urinaires, tests RT-PCR et antigéniques
- Réalisation des vaccinations des résidents, des injections
- Prodiges tous les soins nécessaires à l'état de santé particulier des résidents de la MAS

	<b>PROFIL DE POSTE</b>  <b>Infirmier(ère) en soins généraux en Maison d'Accueil Spécialisée</b>	<i>Référence :</i>  Version 01
---	---	--------------------------------------

- Respect des protocoles d'hygiène pour réduire le risque infectieux
- Fais appel à la régulation en cas d'urgence médicale et en l'absence du médecin référent
- Déclenche et coordonne les hospitalisations en l'absence du médecin
  
- ⇒ **Activités liées à la visite du médecin**
  - Accompagnement du résident lors de la visite médicale
  - Application des traitements et protocoles prescrits par le médecin
  - Organisation des rendez-vous de consultation externe (rdv et prises en charge)
  - Accompagnement du résident en consultation, suivi des prescriptions et des actions à mener en lien avec le médecin coordonnateur de la MAS
  - Informations des familles concernant les problèmes de santé dans son champ de compétence
  - Rôle administratif avec gestion des bons de prises en charge, DLU (dossier de liaison unique)
  - Traçabilité de la visite dans les dossiers des résidents
  
- ⇒ **Activités liées au circuit du médicament**
  - Gestion de la commande de pharmacie, de la réception, du rangement et du stockage des médicaments et dispositifs médicaux
  - Vérification, distribution des traitements prescrits, aide à la prise des médicaments et / ou administration ; surveillance des effets secondaires
  
- ⇒ **Activités liées à la prévention et à l'éducation**
  - Assure une vigilance sur la nutrition, les régimes des résidents ainsi que sur l'hydratation
  - Surveillance du poids de chaque résident
  - Observation et surveillance des troubles du comportement diurne et nocturne notamment par la synthèse des informations
  - Surveillance de l'élimination urinaire et fécale
  - Contribue aux actions d'éducation à la santé individualisées auprès des résidents et à la prévention de tous les risques
  
- ⇒ **Activités en lien avec la démarche institutionnelle**
  - Participe aux réunions de synthèse notamment pour l'élaboration et le suivi du Projet d'accompagnement personnalisé,
  - Participe aux réunions de service et de commission d'admission
  - Collabore au projet d'admission : visite de préadmission, rencontre avec le résident et son entourage
  - Participe à l'accueil du résident et de son entourage
  - Assure l'encadrement et le suivi et des élèves infirmiers, aides-soignants
  - S'investit dans les groupes de travail institutionnels
  - Collabore avec les infirmiers de l'HAD (hospitalisation à domicile)

## G. COMPÉTENCES DU POSTE

- ⇒ **Savoirs**
  - Les spécificités du travail en structure médico-sociale
  - Le décret de compétences infirmières
  - Les différentes procédures et conduites à tenir en vigueur dans l'établissement

	<p><b>PROFIL DE POSTE</b></p> <p><b>Infirmier(ère) en soins généraux en Maison d'Accueil Spécialisée</b></p>	<p><i>Référence :</i></p> <p>Version 01</p>
---	--	---

- Les règles professionnelles et notamment celles du secret professionnel
- Les gestes d'urgence

⇒ **Savoir-Faire**

- Etre autonome et avoir le sens de l'organisation
- Prendre des initiatives en lien avec son champ de compétences
- Identifier les situations d'urgence ou de crise pour faire face par des actions appropriées
- S'inscrire dans la démarche de prévention des risques et d'amélioration continue de la qualité des prestations aux résidents
- Travailler en équipe, collaborer et s'entraider
- Informer et transmettre aux résidents les actions d'éducation à la santé et à la prévention des risques
- Partager ses connaissances
- Faire preuve d'écoute, d'observation, d'analyse et de synthèse
- Se remettre en question et adopter une posture de critique constructive
- Continuer à se former pour adapter ses pratiques
- Connaître ses limites et savoir passer le relais
- Savoir rendre compte
- Savoir écrire en transmissions ciblées le raisonnement clinique

⇒ **Savoir-Etre**

- Respecter la confidentialité et le secret professionnel
- Avoir une attitude et des propos non jugeant
- Être sécurisant et inspirer confiance
- Être accueillant, respectueux, à l'écoute, disponible, discret, patient.
- Être disponible
- Savoir gérer ses émotions

## H. EXIGENCES DU POSTE

- Respect de la dignité de la personne accueillie
- Qualités relationnelles
- Sens du travail en équipe
- Capacité à rendre compte
- Capacité à se remettre en question
- Obligation de discrétion et de confidentialité en ce qui concerne les résidents, les professionnels et la vie institutionnelle.
- Se former régulièrement pour développer et maintenir ses compétences notamment dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- Loyauté vis à vis de la hiérarchie
- Respect de l'environnement et du lieu de travail

 <p>Maison d'Accueil Spécialisée</p>	<b>PROFIL DE POSTE</b>  <b>Infirmier(ère) en soins généraux en Maison d'Accueil Spécialisée</b>	<i>Référence :</i>  Version 01
---	---	--------------------------------------

## I. HORAIRES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES LIÉS AU POSTE

### Horaires de travail :

- Matin : 07h15 - 14h45
- Soir : 13h30 - 21h00
- Journée : 08h30 - 16h10

Pas de travail de nuit

Repos variables